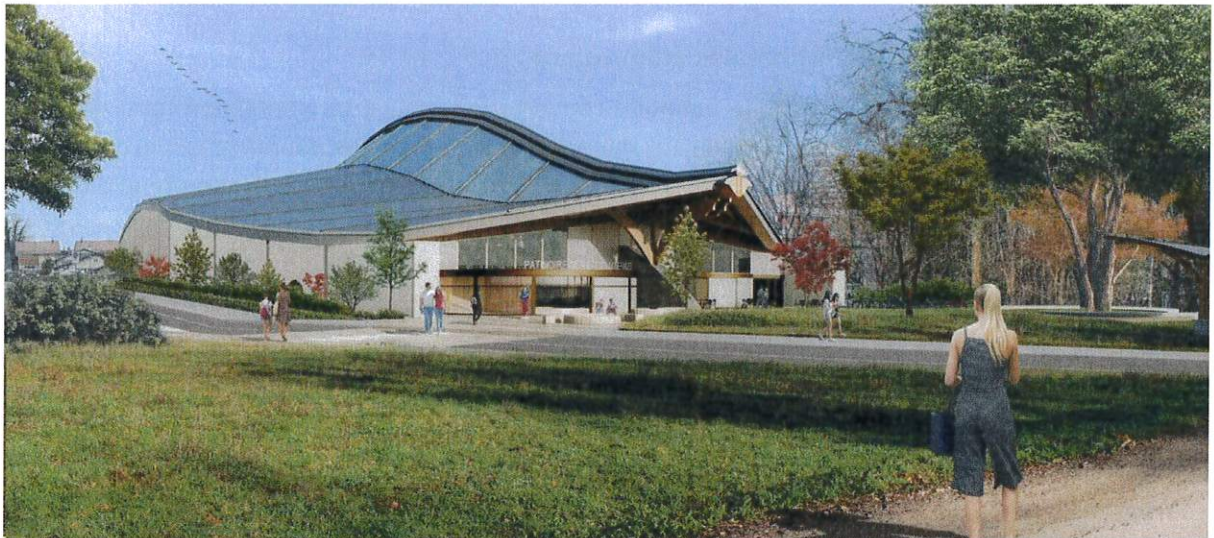




COMMUNE DE LULLY PREAVIS N°04/2025

Sur la participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en Complexe sportif régional quatre saisons, selon le système de financement régional



Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

1. Contexte / Objet du préavis

En juin 2024, l'Assemblée générale de l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), dont notre commune est membre, a validé la mise en place d'un système de financement régional destiné à soutenir la réalisation d'infrastructures régionales dans les domaines sportif et culturel.

Le système de financement régional (SFR) repose sur deux fondamentaux :

1. La définition d'un équipement régional
2. Des principes (généraux, d'attribution et de gouvernance).

Dès lors, pour qu'un projet puisse bénéficier d'un soutien de la part des autres communes du district, il doit répondre impérativement à ces deux éléments de base.

En automne 2024, la commune de Morges a déposé une demande de soutien via le SFR pour le projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire des Eaux-Minérales en Complexe sportif régional Quatre-saisons. Après examen, le Comité de l'ARCAM a validé l'adéquation du projet à la

définition d'un équipement régional et a transmis à l'ensemble de ses communes membres une proposition de soutien financier répondant aux principes du SFR.

La demande de financement pour notre commune pour soutenir la réalisation de ce projet est ainsi soumise à votre approbation.

2. Le projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire des Eaux-Minérales de Morges

L'actuelle patinoire connaît des problèmes de production de froid et nécessite un assainissement important pour diminuer sa consommation énergétique et une transformation partielle pour développer l'offre sportive. Le projet retenu permettra de transformer le bâtiment en un complexe sportif quatre saisons.

a) La patinoire des Eaux-Minérales aujourd'hui

La patinoire des Eaux-Minérales est une patinoire couverte, mais ouverte (ventilation naturelle), qui comprend deux surfaces de glace artificielle aux dimensions réglementées pour la pratique d'une part du hockey sur glace et du patinage, et d'autre part du curling. Cette infrastructure, comprend plusieurs surfaces et locaux, nécessaires à la pratique des sports de glace, à l'exploitation et la production de froid. Seule infrastructure de sports de glace sur l'ensemble du territoire du district, elle ouvre ses portes de la mi-septembre à fin mars.

L'infrastructure suscite, depuis plusieurs années, de nombreuses préoccupations notamment au niveau de son état de vétusté, de son coût élevé et de sa forte consommation énergétique. Diverses solutions ont été envisagées ; les réflexions ont abouti à la décision d'assainir le bâtiment en tenant compte des exigences environnementales et de l'adapter pour offrir une infrastructure répondant aux besoins sportifs de la région durant toute l'année.

b) Son impact régional

En plus des 23'000 entrées qui sont comptabilisées en moyenne, la patinoire accueille également chaque saison entre 5'500 et 6'000 élèves, dont une partie provient des villages voisins

Du côté associatif, environ 370 juniors pratiquent le patin à glace, le hockey ou le curling dans l'un des trois clubs morgiens reconnus. Dans ce cadre également, une analyse effectuée en 2023 a permis de mettre en évidence l'influence régionale de ces clubs :

Club	Membres			Provenance					
	Totaux	Dont juniors	Dont seniors	Ville de Morges		District Morges		Hors district	
HC Forward	213	191	5	29	14%	93	44%	91	43%
Curling Club	213	23	71	49	23%	122	57%	42	20%
Club des patineurs	137	109	0	31	23%	15	11%	91	66%
TOTAL	563	323	76	109	19%	230	41%	224	40%

De plus, la patinoire accueille plus de soixante matchs de hockey, ponctuellement des compétitions de patinage (championnat vaudois, par exemple), ainsi que des tournois et des initiations de curling.

c) Un Complexe sportif Quatre-saisons pour demain

Consciente de l'opportunité que représente la nécessité de cet assainissement, la Municipalité de Morges a souhaité que la nouvelle infrastructure devienne quatre saisons, répondant aux besoins sportifs tout en satisfaisant aux exigences environnementales. Cela permet de maintenir durablement une offre de glace et développer l'offre sportive pour l'ensemble de la région et sur l'ensemble de l'année.

Ce qui demeure :

- Une surface de glace (26 x 60 m) répondant aux besoins et aux normes de la pratique du patinage et du hockey.
- Une halle de curling comprenant 3 pistes
- Une capacité de 700 places assises correspondant à l'affluence maximale attendue lors les compétitions
- Une buvette, mais mieux située dans le complexe et plus conviviale.

Les éléments nouveaux :

- La création de trois nouveaux espaces sportifs pour de nouvelles activités (escrime, arts martiaux, boxe) et d'une salle de bloc, par la suppression des gradins ouest
- La création d'une salle de force, d'une salle multi-activités, de bureaux partagés et d'une salle de réunion à disposition des usagers des clubs sportifs
- Le réaménagement des accès (amélioration de l'accueil et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite)
- La capacité, l'emplacement et l'aménagement des vestiaires
- La possibilité d'accueillir d'autres activités sportives durant la période estivale (badminton ou basket, par exemple) ou accueillir des manifestations sportives nécessitant une halle fermée et des gradins

Hiver



Eté



Images : © Fehlmann Architectes SA / Développement du projet : Romandie Energie Service SA

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter tous les documents en lien avec ce projet à l'adresse : <https://www.morgesavenir.ch/projets/aujourd-hui/patinoire-des-eaux-minerales-648>

Sur le plan énergétique :

- Une nouvelle production de froid plus efficace
- Un système de récupération de chaleur
- La réfection complète de la toiture et l'isolation du bâtiment

- La pose de près de 2'000 m2 de panneaux solaires

d) Sur le plan financier :

Pour garantir une maîtrise des coûts sur le long terme et un partage des risques et des responsabilités, la Municipalité de Morges a établi un partenariat public-privé (PPP) avec des partenaires de proximité. Il inclut les travaux de rénovation ainsi que toute la maintenance et les garanties des pièces techniques sur une durée de 30 ans. La commune conserve la propriété et l'exploitation quotidienne du bâtiment. La Municipalité reste compétente pour définir les horaires, les tarifs ainsi que la répartition des différentes surfaces entre les utilisatrices et utilisateurs.

A ce stade, le coût des travaux est estimé à

Coût brut :	Fr.	17'190'000.-	
Subventions attendues :	Fr.	3'075'000.-	(estimation moyenne)
Coût net :	Fr.	14'115'000.-	

Ces coûts ne comprennent pas les charges d'exploitation.

Les travaux devraient débuter en 2026, pour une période de 2 ans.

3. Le projet dans le cadre du système de financement régional

En automne 2024, la Municipalité de Morges a déposé une demande de soutien SFR au Comité de l'ARCAM pour son projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire des Eaux-Minérales en Complexe sportif régional Quatre-saisons.

a) Conformité à la définition d'un équipement régional

Dans une première étape, le Comité a évalué l'adéquation de ce projet à la définition d'un équipement régional :

Caractère prépondérant dans le district	<i>Il n'y a qu'une seule patinoire couverte dans le district</i>	✓
Desserte d'un bassin important de la population	<i>Actuellement, 23'000 entrées sont enregistrées en moyenne chaque hiver et près de 6'000 élèves la fréquente. 41% des membres des 3 clubs sportifs sont domiciliés en dehors de la commune de Morges</i>	✓
Inscription dans une stratégie ou une étude validée, d'origine régionale ou cantonale	<i>La stratégie régionale de l'ARCAM pour la période 2023-2027 stipule la nécessité de mettre en place des infrastructures de qualité pour la population (obj. 5.2)</i>	✓
Plus-values ou retombées économiques identifiables	<i>L'importance des manifestations et des compétitions qui peuvent prendre place dans l'infrastructure participent à la notoriété de la région</i>	✓
Normes du développement durable respectées	<i>Le projet prévoit une importante rénovation énergétique et des systèmes qui participeront à son autoconsommation</i>	✓

➔ Le projet répond effectivement à la définition d'un équipement régional

b) Conformité aux principes du SFR

Dans une seconde étape, le Comité a élaboré une proposition de financement SFR qui est conforme aux principes du SFR et a déterminé les critères pour le calcul de la proposition de financement.

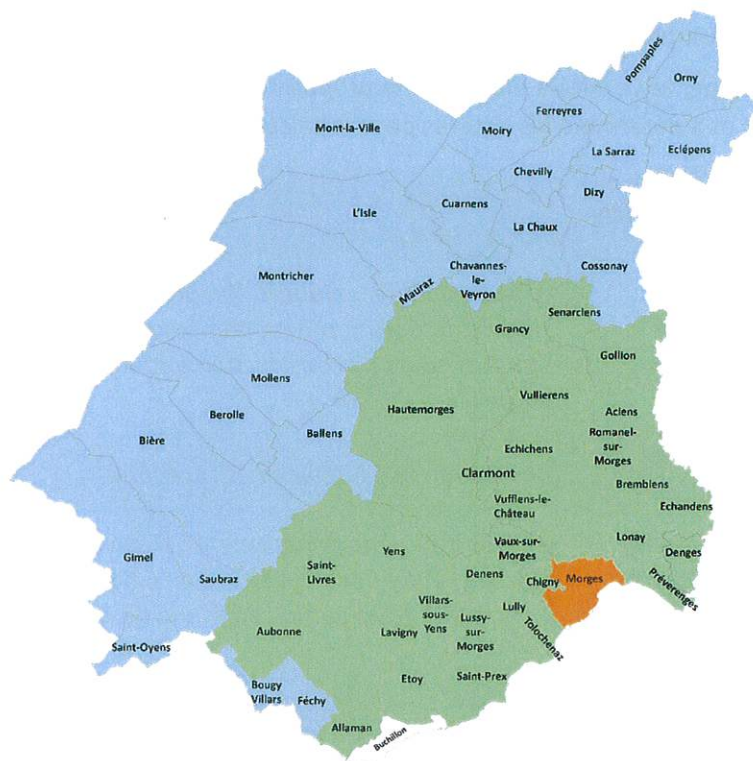
Projet en propriété communale	<i>La commune de Morges a produit un extrait du registre foncier dans ce sens</i>	✓
Soutien à l'investissement uniquement	<i>La Municipalité a élaboré son projet dans une optique globale, intégrant rénovation et exploitation sur 30 ans. Seuls les coûts de construction ont été retenus pour la proposition du SFR</i>	✓
Projet d'infrastructure dans les domaines sportif et culturel	<i>Une patinoire est pleinement conforme</i>	✓
La commune maître d'ouvrage assume au minimum 50% du coût net	<i>La proposition de financement SFR va au-delà puisque qu'elle prévoit une couverture de 62% du coût net d'investissement par la commune de Morges</i>	✓
Soutien communal sur une base volontaire		✓
Répartition des communes en catégories en fonction de la population	<i>Le Comité a retenu le critère de l'éloignement pour répartir les communes. Les communes dont les localités se situent à moins de 10 km sont en 1^e catégorie, les autres en 2^e</i>	✓
Les aides communales sont des aides à fonds perdus	<i>Le financement des communes qui soutiennent les travaux de la patinoire est considéré comme subvention extraordinaire pour le projet</i>	✓
Charge communale calculée en fonction de la population	<i>L'importance du soutien financier demandé à la commune dépend du nombre d'habitants, dans la catégorie qui est la sienne</i>	✓
Les soutiens refusés par les communes sont assumés par la commune maître d'ouvrage	<i>La commune de Morges prendra en charge les montants qui n'ont pas été acceptés par les communes</i>	✓

➔ La proposition de financement est pleinement compatible avec les principes du SFR

c) La proposition de financement SFR

Sur la base des éléments précités, le Comité de l'ARCAM a élaboré la proposition de financement SFR suivante :





Investissement :	Coût brut	17 190 000.00
	Participations tiers *	3 075 000.00
	Coût net	14 115 000.00

* subventions cantonales connues ou espérées

d) La participation communale au projet

Fort de ce qui précède, la proposition de soutien financier via le SFR que le Comité de l'ARCAM a établie est la suivante :

	Participation communale		
	En %	En francs par habitant	
		Au total	Par année, sur 30 ans
Catégorie 1	31%	90.00	3.00
Catégorie 2	7%	45.00	1.50
Morges	62%	493.99	16.47

Pour notre commune, notre éloignement par rapport à Morges nous inscrit dans la **catégorie 1**.

En fonction de notre population, cela représente un montant total de **Fr. 75'600.00** (estimation : 840 habitants). Celui-ci peut être fractionné en plusieurs paiements annuels, au maximum sur une durée de 30 ans qui correspond à la durée de vie de l'équipement concerné.

La Municipalité pense qu'il est juste de participer à ce soutien collectif pour les raisons suivantes :

- La population de notre commune sera intéressée à utiliser l'infrastructure de Morges, tant sur les activités hivernales que celles qui seront proposées le restant de l'année.

- La Municipalité reconnaît l'impact régional de ce projet et, à ce titre, souhaite contribuer à sa réalisation.
- La participation financière de la commune lui octroie une entrée gratuite durant une journée réservée aux utilisateurs des communes concernées. Le soutien communal est également communiqué. De plus, un tarif spécial (plus avantageux) sera réservé à la population des communes contributrices sur les abonnements.

Pour information, à l'échelle du district de Morges, sur les 53 communes membres de l'ARCAM ayant été sollicitées pour un soutien financier via le SFR, 26 Municipalités ont indiqué une intention de financement positive, sous réserve d'approbation éventuelle par leur organe délibérant. Cela représente plus de 70% du montant global de la proposition SFR.

e) Impact sur les finances communales

La commune maître d'ouvrage propose un échelonnement maximal de la participation financière de la commune sur une période de 30 ans, ce qui représente un échelonnement du montant de Fr. 90.-/hab. en un montant annuel correspondant à **Fr. 3.00** par habitant, soit **Fr. 2'520.-** par année environ (pour 840 hab.). Ce montant est intégrable dans le budget de fonctionnement de la commune.

Il est nécessaire de noter que la Commune de Lully est actuellement signataire de la convention relative à l'Harmonisation des tarifs de la piscine et de la patinoire de Morges, pour laquelle elle verse Fr. 2.55 par habitants et par an. Avec la signature de cette nouvelle convention, qui annule la précédente, l'augmentation réelle est de **0.45 ct** par habitant, soit env. Fr. 378.- par année, ou **Fr. 11'340.-** sur la période de 30 ans.

La participation de notre commune sera prélevée sur la trésorerie ordinaire et versée en 30 annuités.

4. Conclusion

En plus de la pérennisation de la seule patinoire du district et de l'unique halle dédiée au curling du canton, le futur complexe sportif des Eaux-Minérales permettra d'héberger de nouveaux clubs sportifs toute l'année tels que le Cercle d'escrime de Morges, l'académie des arts martiaux et sports de combat ainsi que l'association Zendo Ryu. Au total ce sont plus de 1'000 membres de clubs de la région morgienne dont 500 juniors qui sont directement concernés.

L'offre publique sera également étendue avec la création d'une salle d'escalade de bloc et la mise à disposition de la surface principale d'avril à août pour de multiples activités sportives. L'offre publique sera également étendue avec la création d'une salle d'escalade de bloc et la mise à disposition de la surface principale d'avril à août pour de multiples activités sportives.

Sur une base annuelle, le complexe sportif dépassera les 30'000 entrées tout en permettant de poursuivre l'accueil des plus de 6'000 élèves qui patinent chaque hiver aux Eaux-Minérales.

La participation communale est également le moyen d'exprimer une solidarité régionale à l'émergence de projets d'envergure. La Municipalité est consciente que de telles infrastructures ne peuvent être portées que par les communes les plus importantes, mais au bénéfice d'une population bien plus large.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de **Lully** vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de la Commune de Lully

- Vu le préavis municipal n° 04/2025
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- De soutenir le projet de rénovation de la patinoire des Eaux-Minérales de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons pour un montant de Fr. **75'600.- réparti sur trente ans, à raison de Fr. 2'520.- par année.**
- D'autoriser la Municipalité d'établir une convention avec la commune de Morges déterminant les modalités de cette participation financière.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 juillet 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Marc Genton

Nicole Jufer Tissot



Délégué : M. Eric Rondot, Municipal